

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 487 830 EUROS
SIEGE SOCIAL : OULLINS (69600)
26, RUE RASPAIL

382 600 500 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-huit février,
A seize heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

La société AUDIGEST, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

L'assemblée est présidée par Madame Delphine MICHARD GRUNWALD, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Il résulte de cette feuille de présence que associés représentant actions sur les 6 196 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Madame Delphine MICHARD GRUNWALD dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 août 2024,

- le rapport du Président et des Directeurs Généraux,
- ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements.

Puis il précise que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales et statutaires ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame Delphine MICHARD GRUNWALD rappelle que les associés sont réunis en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par le Président et les Directeurs Généraux, aucune modification n'ayant été demandée par les associés :

ORDRE DU JOUR

- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

Le rapport du Président et des Directeurs Généraux, ainsi que les comptes annuels sont ensuite présentés à l'assemblée, puis il est donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Madame Delphine MICHARD GRUNWALD déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associés.

La discussion s'engage.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame Delphine MICHARD GRUNWALD met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(...)



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte que le mandat de AUDIGEST, commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration, et que la société ne satisfait pas aux nouveaux seuils de désignation des commissaires aux comptes prévus aux articles L. 227-9-1 et D. 221-5 du Code de commerce, décide de proposer aux associés de ne pas le renouveler et de ne pas nommer de commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(...)

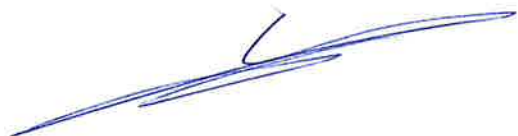
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame Delphine MICHARD GRUNWALD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.